

COORDINATION DE LA FORMATION CONTINUE AU SEIN D'UN GHT- CNEH

Dans le cadre de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT), les établissements publics de santé doivent définir et mettre en œuvre une stratégie de coordination des plans de formation et de DPC au sein de leur GHT.

L'ANFH a réalisé une étude révélant une forte diversité des GHT de par leur taille, la variété des établissements qui les composent, les niveaux de coordination existants ou non et le niveau de réalisation de l'état des lieux des pratiques existantes. Chaque GHT a par conséquent des problématiques qui lui sont propres.

Afin d'accompagner cette diversité et tous les acteurs (Directeurs, DRH, directeurs de soins, responsables formation, membres des commissions formation ou du CTE...) impliqués dans la mise en œuvre effective de la coordination de la formation au sein du GHT, l'ANFH propose une formation-action adaptable.

Au regard du degré d'avancement et de maturité des GHT en matière de formation, le programme proposé vise à définir et décliner une stratégie de coordination de la formation continue.

Un cadrage préalable permettra aux établissements d'intégrer le dispositif en fonction de leurs propres besoins d'accompagnement. Le format également modulable (option 1 ou 2), permet d'adapter le contenu à ces besoins spécifiques.

AFN

PUBLIC :

➤ Directeurs, DRH, directeurs de soins, responsables formation, membres des commissions formation ou du CTE, d'un même GHT.

ORGANISE PAR :

➤ CNEH

DUREE :

➤ Option 1 :
4 jours (1 + 1 + 1 + 1) en présentiel pour optimiser la production du groupe

➤ Option 2 :
3 jours (1+1+1) en alternance avec 3 classes virtuelles pour assurer le suivi des travaux d'intersession

PREREQUIS :

➤ Connaissance du projet médical partagé et du projet de soins partagé

OBJECTIFS

- ➔ Structurer la coordination de la formation continue au sein d'un GHT
- ➔ S'approprier les éléments réglementaires de la réforme GHT
- ➔ Réaliser le diagnostic de son processus de formation continue
- ➔ Partager au niveau du GHT, les diagnostics et, parmi les éléments communs identifiés dans le diagnostic, définir ceux qui seront mutualisés ou non
- ➔ Définir les rôles de chaque établissement dans la coordination
- ➔ Co-construire par GHT un plan d'action pour la mise en place de la coordination
- ➔ Définir un plan de communication destiné aux personnels et instances des établissements du GHT
- ➔ Décliner le projet médical partagé dans le plan de formation des établissements

PROGRAMME

→ Module 1 :

Réaliser un décryptage juridique et organisationnel des enjeux de la mise en place de la coordination de la formation au sein du GHT et faire partager la vision des différents acteurs

→ Module 2 :

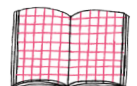
Réaliser un état des lieux objectif et partagé des fonctions formation de chaque établissement autour de 4 axes : axes stratégiques et politique de formation, contenu des plans de formation et de DPC, processus et pratiques en matière de formation, organisation et ressources consacrées à la formation

→ Module 3 :

Définir une ambition commune et construire un plan d'actions opérationnel pour mettre en place la coordination de la formation du GHT

→ Module 4 :

Mettre en œuvre le plan d'actions à l'aide d'ateliers à la carte (Rédaction d'une charte de la formation continue, formalisation du processus achat, rédaction de la fiche de poste du coordinateur de la formation continue, construction d'un outil d'analyse des besoins partagés, de tableaux de bord de suivi, réflexion sur le plan de communication...)



MODALITES PEDAGOGIQUES



Une formation action basée sur une pédagogie participative permettant à la fois des apports méthodologiques, des retours d'expériences et des ateliers de

co-production basée sur des outils éprouvés. Le formateur se positionne comme facilitateur des échanges permettant ainsi de faire émerger des solutions

spécifiques au GHT, ainsi que des livrables concrets rendant le projet opérationnel.

FORMATION - ACTION

COORDINATION DE LA FORMATION CONTINUE AU SEIN D'UN GHT - EY

Dans le cadre de la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), l'ANFH propose une « formation-action » pour aider les DRH et les responsables formation à développer la coordination de la formation entre les établissements composant le GHT.

La formation est conçue pour s'adapter aux spécificités de chaque GHT en fonction du nombre d'établissements, de leur typologie (MCO, EHPAD, EPSM...), de leur historique éventuel de collaboration et du contexte plus large du GHT. Il tient compte des interfaces avec les autres projets du GHT (projet médico-soignant partagé, mutualisation des achats, démarches qualité...).

Fondée sur la co-construction, l'ambition du degré de coordination est déterminée avec les acteurs.

PUBLIC :

➔ DRH, responsables formation, directeurs de soins, membres des commissions formation ou du CTE

ORGANISE PAR :

➔ EY

DUREE :

➔ 4 à 6 jours

OBJECTIFS



- ➔ Structurer la coordination de la formation continue au sein d'un GHT
- ➔ S'approprier les éléments réglementaires de la réforme GHT
- ➔ Réaliser le diagnostic des processus de formation continue et les partager au niveau du GHT afin d'identifier ressemblances et dissemblances
- ➔ Définir les rôles de chaque établissement dans la coordination
- ➔ Co-construire un plan d'action pour la mise en place de la coordination
- ➔ Définir un plan de communication destiné aux personnels et instances des établissements du GHT
- ➔ Interfacer les travaux de coordination de la formation avec les autres travaux du GHT (achats, projet médico-soignant partagé, démarches qualité...)

PROGRAMME

(format-type ajusté lors du temps 1, aux besoins spécifiques de chaque GHT)

Temps 1 (1 jr) : la réforme GHT et la réalisation d'un diagnostic

Profils des participants : Responsables formation, DRH

➔ Rappeler le cadre réglementaire de la réforme GHT et la formation continue

➔ Proposer des outils et réaliser en séance le diagnostic de la situation

➔ Soulever les questions stratégiques pour identifier les enjeux et les cibles

➔ Prioriser collectivement les travaux mener en Temps 2

Temps 2 (2 à 4 jrs) : Définition de la situation cible en matière de coordination de la formation continue

Profils des participants : Responsables formation, DRH ; *ad hoc* : directeurs des soins, membres des commissions, resp. qualité, resp. achats

➔ Proposer des outils de réflexion et d'accélération de la coordination au sein du GHT

➔ Formaliser en séance les décisions, documents et outils de travail facilitant la coordination du GHT

➔ Faciliter la construction du plan d'actions

Temps 3 (1 jr) : élaboration du plan de communication

En plus des profils précités, il semblerait intéressant de convier les chargés de communication des établissements

➔ Apporter des méthodes d'identification des craintes, des attentes et des messages clés à faire passer

➔ Proposer des outils de communication et participer à la sélection d'un panel d'outils

MODALITES PEDAGOGIQUES



➔ Plus qu'une formation classique, une formation-action pour formaliser en séance les supports et outils du GHT et limiter la charge de travail des participants

➔ Une pédagogie axée prioritairement sur l'apport méthodologique, le partage d'outils et d'expérience des GHT « pionniers » plutôt que sur un contenu théorique et descendant

➔ Un accompagnement des acteurs du GHT : chacun a un rôle à jouer dans la coordination et dans la pérennisation de la dynamique initiée ou consolidée